

TRAVAUX ORIGINAUX

DE L'ÉPILEPSIE JACKSONNIENNE

Observations préliminaires sur les localisations cérébrales motrices.—Étude clinique d'un cas de cette variété d'épilepsie compliquée de paralysie atrophique de la jambe et traitée avec succès par l'électricité. (1)

Par le Dr D. BROCHU,

Professeur à l'Université Laval.

Messieurs,

Les démonstrations de la théorie des localisations cérébrales, et la détermination des territoires moteurs de l'écorce grise, en particulier, ont jeté un jour tout nouveau sur les problèmes de la pathologie des centres nerveux et ont rendu facile, à la suite, l'interprétation des phénomènes objectifs, qui trahissent, dans les organes périphériques, le développement des maladies organiques de l'encéphale.

Parmi les types morbides dont le syndrome fondamental est constitué par ces phénomènes objectifs qui dérivent des lésions de l'écorce motrice du cerveau, aucun n'offre plus d'intérêt à l'étude et à l'observation clinique que l'*épilepsie partielle ou hémiplegique*, encore appelée *épilepsie jacksonnienne*, nom proposé par l'illustre maître de la Salpêtrière lui-même, Charcot, en l'honneur du Dr Jackson, qui, le premier, en avait donné une description magistrale et fourni une démonstration anatomo-clinique.

Mais, comme cette maladie affecte des modalités cliniques tout-à-fait différentes, selon que sa lésion pathogénique a son siège dans telle ou telle partie de l'écorce motrice, et que son étude se rattache, ainsi, intimement à la question des localisations cérébrales, je crois qu'il ne sera pas inutile d'attirer votre attention sur le schéma de l'un des hémisphères cérébraux, et de vous inviter, tout d'abord, à vous rendre compte, *de visu*, de l'étendue et de la situation du territoire moteur cortical, ainsi que de la disposition qu'y occupent les centres particuliers qui président aux mouvements volontaires, et dont les lésions s'accusent par des troubles de la motilité dans la périphérie.

La question des localisations cérébrales est, aujourd'hui, comme vous le

(1) Travail lu devant la Société Médicale de Québec, (séance du 28 avril 1897.)